

PRÉAMBULE

Le présent règlement détaille les conditions de fonctionnement du programme de fidélité, nommé « Le programme avantages PACKPRO » (ci-après « le Programme »), mis en place par la société PPG Distribution (ci-après « l'Organisateur »), PPG DISTRIBUTION, ayant son siège Z.I. Ingré – BP 149 - Centre Bernard Palissy - 45143 St-Jean-de-la-Ruelle Cedex et immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 085 580 983. Le présent règlement annule et remplace toutes les conditions générales et règlements précédemment rédigés et prend effet à compter du 1er janvier 2023.

Le Programme a pour but de récompenser la fidélité des clients éligibles au Programme (ci-après « l'Adhérent ») des agences Seigneurie Gauthier via le site www.seigneuriegauthier-packpro.com accessible via le site www.seigneuriegauthier.com rubrique PACKPRO (ci-après « le Site »).

La gestion du Programme est sous-traitée à la société RHINOS SOLUTIONS, SARL au capital social de 75 000 euros, dont le siège social est situé 13 avenue Paul Langevin 17 180 PERIGNY, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 418 090 833 (ci-après « le Prestataire »).

1 // DÉFINITIONS

Les termes ci-après définis ont le sens qui y est attaché s'ils sont utilisés avec une majuscule dans le présent Règlement. À défaut, ils ont le sens qui leur est généralement attaché.

Programme : désigne le programme avantages « PACKPRO » mis en place par la société PPG Distribution.

Organisateur : désigne la société PPG Distribution, organisatrice du programme avantages PACKPRO.

Adhérent : désigne le client d'une agence Seigneurie Gauthier éligible au programme avantages PACKPRO.

Site : désigne le site du programme avantages PACKPRO soit www.seigneuriegauthier-packpro.com, accessible via le site www.seigneuriegauthier.com rubrique PACKPRO.

Prestataire : désigne la société Rhinos Solutions, en charge de la gestion du Programme.

Statut : désigne le statut dont dispose chaque Adhérent en fonction du montant des achats effectués par ce dernier dans toutes les agences du réseau Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com (OR, ARGENT, BRONZE ou CLASSIQUE).

Points PACKPRO : désigne les points cumulés par l'Adhérent, en fonction de son Statut, et qui lui permettent de commander des Objets, des chèques cadeaux ou des voyages.

Objet : désigne les cadeaux que l'Adhérent peut commander via la Boutique Cadeaux présente sur le Site en échange des Points PACKPRO cumulés.

Agence de référence : désigne l'agence Seigneurie Gauthier à laquelle le client adhérent est lié dans le cadre du Programme, elle correspond à l'agence dans lequel il effectue majoritairement ses achats.

2 // PARTICIPATION AU PROGRAMME

2.1 ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME AVANTAGES PACKPRO

Afin qu'un client de l'Organisateur puisse devenir Adhérent au Programme, celui-ci doit respecter les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

- **Condition n°1** : Faire partie des catégories socioprofessionnelles peintres 0-10 brosses et professionnels du 2nd œuvre du bâtiment, soit les CSP A20, A25, A30 et X05 ou faire partie des catégories socioprofessionnelles peintres 11-19 brosses, 20 brosses et plus et avoir son adhésion préalablement validée par son interlocuteur commercial, soit les CSP A05, A10 et A15.
- **Condition n°2** : être un client exploitant d'un fonds de commerce, d'une société...sur le territoire métropolitain.
- **Condition n°3** : être un client actif dans la base client PPG (un client inactif étant un client n'ayant réalisé aucun achat sur les 6 derniers mois, ou un client ayant résilié son adhésion PACKPRO).

L'adhésion et la participation au Programme est autorisée dès lors que le client respecte les 3 conditions d'éligibilité décrites ci-dessus.

2.2 ADHÉSION ET RÉSILIATION

Adhésion :

L'adhésion est gratuite et souscrite pour l'année en cours, renouvelable par tacite reconduction au 01/01 de chaque année.

Tout client éligible au Programme dispose d'un compte qu'il peut utiliser après validation de son formulaire d'adhésion. Ce formulaire pourra être directement complété et validé par le client éligible sur le Site ou préalablement complété par l'interlocuteur commercial du client éligible ou dans l'agence Seigneurie Gauthier de son choix puis validé sur le Site par le client éligible lui-même.

L'Adhérent est la personne physique, en cas d'exploitant individuel, ou le représentant légal de la personne morale qui est le bénéficiaire du Programme et de ses avantages.

Résiliation :

L'Adhérent a la possibilité de se retirer du Programme par simple demande via le formulaire de résiliation sur le Site ou par lettre recommandée avec AR au service client PPG : PPG DISTRIBUTION, Z.I. Ingré – BP 149 - Centre Bernard Palissy - 45143 St-Jean-de-la-Ruelle Cedex. En choisissant de se retirer du Programme, l'Adhérent accepte donc de ne plus accéder à son compte PACKPRO, de ne plus cumuler de points PACKPRO, de ne plus utiliser ses points PACKPRO précédemment gagnés et de ne plus recevoir de communication sur le Programme.

3 // FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Le Programme récompense la fidélité des Adhérents par l'attribution de Points utilisables sur le Site permettant de les transformer en cadeaux.

3.1 STATUTS ADHERENTS PACKPRO

Statuts :

Lors de son adhésion, l'Adhérent se voit attribuer un Statut qui pourra évoluer en fonction des achats effectués par ce dernier. Quatre statuts PACKPRO existent : CLASSIQUE, BRONZE, ARGENT, OR. Chaque Statut dépend du montant des achats effectués par l'Adhérent sur une année calendaire dans les agences du réseau Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com :

Nom du statut	Détails du calcul	Seuils du montant d'achats par Statut
OR		Supérieur ou égal à 35 000€HT
ARGENT	Calculé sur la totalité des achats d'une année calendaire	Supérieur ou égal à 7 000€HT et inférieur à 35 000€HT
BRONZE		Supérieur ou égal à 2 000€HT et inférieur à 7 000€HT
CLASSIQUE		Inférieur à 2 000€HT

Acquisition d'un Statut :

Pour le nouvel Adhérent, déjà client Seigneurie Gauthier, dont l'adhésion a été effectuée à compter du 1^{er} janvier de l'année N, son Statut dépendra du montant de ses achats hors taxes réalisés au cours de l'année N-1 dans les agences du réseau Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com ou, s'il est supérieur, au montant de ses achats réalisés depuis le 1^{er} janvier de l'année N.

Pour l'Adhérent dont l'adhésion est antérieure à l'année N, son Statut de départ dépendra du montant de ses achats hors taxes réalisés au cours de l'année N-1 dans les agences du réseau Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com.

Le Statut de l'Adhérent évoluera au cours de l'année N, en fonction du montant des achats hors taxes réalisés dans les agences du réseau Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com, ce montant pouvant évoluer à la hausse comme à la baisse, dans l'hypothèse de l'annulation d'une commande. Il est toutefois précisé que le Statut de l'Adhérent ne pourra pas descendre, en cours d'année, en dessous du Statut acquis au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Un Adhérent sans commande depuis plus de 9 mois passe en statut bloqué dans le programme PACKPRO, l'Adhérent est informé du blocage de son compte PACKPRO par mail. La réactivation du compte PACKPRO est automatique dès que l'Adhérent achète dans les agences du réseau Seigneurie Gauthier ou sur seigneuriegauthier.com.

Avantages liés au statut :

L'Adhérent profite des avantages liés à son Statut, ou à son nouveau Statut, à partir du jour suivant celui lui ayant permis d'acquérir ce Statut. Les avantages liés à son Statut, ou à son nouveau Statut, s'appliqueront à partir de ce jour, sur les commandes suivantes, en remplacement des avantages liés à son ancien Statut.

Il est précisé qu'un Adhérent ne peut pas cumuler les Statuts et ne peut pas cumuler les avantages liés aux Statuts.

3.2 POINTS PACKPRO

Principe :

L'Adhérent est récompensé par 3 types de Points PACKPRO calculés sur les achats effectués (hors gammes économiques, chantier (Match), entrée de gamme (Practi) par ce dernier dans toutes les agences du réseau Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com. Ces Points PACKPRO sont automatiquement attribués à l'Adhérent et distribués quotidiennement sur son espace privé sur le Site.

Type de points :

Les Points PACKPRO sont calculés de la manière suivante :

a) Les points fidélité. A chaque commande passée auprès des enseignes Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com, l'Adhérent bénéficie de points de fidélité, calculés en fonction du montant de sa commande. Sont exclus du calcul les achats réalisés dans le cadre de promotions.

ATTRIBUTION DES POINTS	
Fidélité	<p>Statut OR : 3.8% du montant de la commande HT en points sur les achats réalisés</p> <p>Statut ARGENT : 3.6% du montant de la commande HT en points sur les achats réalisés</p> <p>Statut BRONZE : 2.0% du montant de la commande HT en points sur les achats réalisés</p> <p>Statut CLASSIQUE : 0.5% du montant de la commande HT en points sur les achats réalisés</p>

Lors de son premier passage du Statut CLASSIQUE au statut BRONZE, l'Adhérent recevra 250 points BIENVENUE qui viendront s'ajouter à ses points fidélité.

b) Les points Super Bonus. Les points Super Bonus ne sont accessibles qu'aux Adhérents qui sont inscrits en qualité de clients actifs depuis au moins une année calendaire complète et dont le chiffre d'affaires facturé et réglé (avoirs compris) de l'année précédente est strictement supérieur à 0€HT. Les points Super Bonus, attribués en adjonction des points fidélité, sont calculés sur la différence du montant d'achats hors taxes réalisés par l'Adhérent entre l'année N et l'année N-1.

ATTRIBUTION DES POINTS	
Super Bonus	<p>Points accessibles exclusivement aux clients en compte ouverts depuis minimum 1 année calendaire complète (<i>Exemple : les comptes clients ouverts avant le 01/01/2022 pourront toucher le SUPER BONUS en 2023 sur leurs achats additionnels par rapport à 2022</i>)</p> <p>Statut OR : 2% supplémentaires en points sur les achats supplémentaires réalisés sur l'année calendaire</p> <p>Statut ARGENT : 2% supplémentaires en points sur les achats supplémentaires réalisés sur l'année calendaire</p> <p>Statut BRONZE : 2% supplémentaires en points sur les achats supplémentaires réalisés sur l'année calendaire</p> <p>Statut CLASSIQUE : absence de rémunération Super Bonus</p> <p>Exemple : 15 000€ d'achats en 2022 et 20 000€ d'achat en 2023 = 2% de 5 000€ (20 000-15 000) en points Super Bonus</p> <p>Les points Super Bonus obtenus s'ajoutent aux points Fidélité liés au statut de l'Adhérent</p>

c) Les points Booster. Des points Booster peuvent être attribués aux Adhérents selon les offres et promotions décidées par l'Organisateur. Les points Booster pourront prendre la forme de multiplicateurs de points Fidélité (exemple : x2, x3 ...), de points offerts pour l'achat d'un lot ou de produits sur une période spécifique ou de l'attribution d'un pourcentage du montant d'une commande HT en points sur les achats réalisés. Dans ce cas, sont exclus du calcul les achats réalisés dans le cadre d'autres promotions.

ATTRIBUTION DES POINTS	
Booster	<p>Le nombre de points Booster attribués varie en fonction des produits faisant partie des offres promotionnelles, des quiz ou toute autre opération PACKPRO.</p> <p>Les opérations Booster peuvent être adressées à un des quatre Statuts, plusieurs des quatre Statuts ou aux quatre Statuts en même temps (CLASSIQUE, BRONZE, ARGENT, OR).</p>

Validité des points PACKPRO :

Les Points PACKPRO gagnés à partir du 01/01 de l'année N sont à utiliser avant le 27 décembre N+1. A défaut, ils sont définitivement perdus. *Exemple : les points gagnés au cours de l'année 2022 sont à utiliser avant le 27/12/2023.*

Le statut acquis demeure.

Utilisation des points PACKPRO :

Les Points PACKPRO sont utilisables uniquement sur le Site.

L'Adhérent peut utiliser ses Points PACKPRO pour commander un/des Objet(s), de son choix, disponibles sur la Boutique Cadeaux ou en voyage groupe s'ils sont proposés, et dans la limite de ses points disponibles.

Pour utiliser ses points : l'Adhérent doit s'être acquitté de l'ensemble des factures émises par PPG Distribution et ne disposer d'aucune facture échue impayée à la date de commande d'un Objet.

Le cadeau commandé sera livré à l'adresse de facturation de l'adhérent, entrée lors de la création du compte client.

À chaque commande d'Objet, les Points PACKPRO correspondants seront automatiquement déduits du total de Points PACKPRO dont dispose l'Adhérent.

Les Points PACKPRO utilisés pour commander des voyages groupe seront déduits par l'Organisateur sous réserve de validation de l'interlocuteur commercial de l'Adhérent.

Déclaration fiscale et sociale :

Il appartient à l'Adhérent de faire toutes les déclarations fiscales et sociales relatives aux Objets commandés dans le cadre du Programme.

3.3 BOUTIQUE CADEAUX ET VOYAGES

La Boutique Cadeaux contient plus de 10 000 références. Les Objets y sont classés par centre d'intérêt (high-tech, maison et jardin, etc.). Plus l'Adhérent cumule de Points PACKPRO, plus il pourra s'offrir un Objet d'une valeur importante.

Les délais de livraison sont spécifiés dans la fiche d'informations de chaque Objet. Après acceptation de la livraison, les produits ne peuvent être ni retournés ni échangés (sauf en cas de produit défectueux : dans ce cas, l'Adhérent doit contacter le service assistance du Programme et celui-ci mettra en place un suivi après-vente).

Dès lors que l'Objet est commandé, le client reçoit un email de confirmation de sa commande. L'Adhérent peut accéder au suivi du traitement de sa commande sur son espace privé du Site, dans la rubrique « Mon Historique » de la page « Mon Relevé de Points ». L'Adhérent a la possibilité de recevoir un SMS d'information le jour de l'expédition de sa commande.

Les Points PACKPRO peuvent également être utilisés dans l'espace « Voyages » de la Boutique Cadeaux.

3.4 CARTE DE FIDÉLITÉ

La carte de fidélité remise à l'Adhérent est gratuite. Elle ne génère aucune obligation financière à sa charge.

Elle est disponible au format dématérialisé dans l'espace personnel de l'Adhérent rubrique « Mon compte > Ma carte ».

Si elle est demandée lors de son adhésion, elle est envoyée à l'Adhérent par courrier à l'adresse de facturation de l'adhérent, entrée lors de la création du compte client.

La carte de fidélité est personnelle et non cessible. En cas de perte, l'Adhérent peut demander une réédition de sa carte de fidélité via le service d'assistance du Programme ou via son espace personnel rubrique « Mon compte > Ma carte ».

3.5 ANIMATION DU PROGRAMME

L'ensemble des clients éligibles au Programme recevront, à leur entrée dans le Programme, soit un email expliquant le fonctionnement du Programme, soit, s'ils ont choisi de recevoir leur carte par courrier, un courrier de Bienvenue comportant leur carte de fidélité ainsi qu'un document expliquant le fonctionnement du Programme.

Au cours du Programme, l'Adhérent recevra un email sur les actualités, l'évolution de ses points, l'évolution de son statut et toutes autres informations en relation avec le Programme.

L'Adhérent recevra également des SMS pour l'informer de l'expédition de leur cadeau. Il se peut que le SMS soit utilisé pour communiquer d'autres informations à l'Adhérent au cours de l'année.

L'Adhérent peut à tout moment décider de ne plus recevoir de communication par email et/ou SMS en cliquant sur le lien de désabonnement en bas de chaque email ou en envoyant STOP par SMS.

4 // RESPONSABILITÉ

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les envois de cadeaux égarés ou retardés dans leur acheminement, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Si à la date de la commande, l'article choisi n'était plus disponible, il serait remplacé par un article de la même valeur et de caractéristiques proches.

L'Organisateur et le Prestataire ne saurait être tenus responsables :

- Quant à la conformité et au fonctionnement de l'Objet remis à titre gratuit en tant que cadeau,
- Des éventuels dommages directs et indirects, matériels ou immatériels, corporels ou incorporels, causés par l'Objet remis à titre gratuit en tant que cadeau, à l'occasion ou non de son utilisation.

En tout état de cause, leurs responsabilités ne sauraient excéder celles consenties par le fabricant ou le fournisseur de l'Objet.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du site et/ou de l'Opération pour un navigateur donné. L'Organisateur ne garantit pas que le Site et le Programme fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Site ou du Programme, l'Organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler le Programme. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'adhésion d'un Adhérent ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu pour responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs du Prestataire pour une raison quelconque, etc.) ou s'avéraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si l'Adhérent possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

5 // FORCE MAJEURE

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, d'interrompre, de reporter ou d'annuler complètement ou en partie toute opération, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait : aucune indemnisation ni dédommagement ne seraient alors dus aux participants.

6 // RÈGLEMENT

Le règlement complet du Programme est librement consultable par les participants sur le Site du Programme.

L'adhésion au Programme implique l'adhésion complète et sans réserve tant au présent règlement qu'aux conditions générales de vente des agences Seigneurie Gauthier.

Toutes difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du règlement ainsi que tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Direction de l'Organisateur dont la décision sera définitive, souveraine et sans appel.

Le non-respect des conditions énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de l'adhésion.

En cas de tentative de fraude, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'opération et d'engager des poursuites judiciaires.

7 // CADRE LÉGISLATIF

7.1 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de l'adhésion au Programme, l'Organisateur et le Prestataire collectent des données personnelles nominatives comprenant la civilité, le nom, le prénom, l'adresse postale, électronique et le numéro de téléphone (fixe et portable) de l'Adhérent.

D'autre part, pour les besoins du fonctionnement du Programme, l'Organisateur collecte également les informations relatives aux achats de l'Adhérent. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à l'Organisateur de faire profiter des avantages du Programme aux Adhérents (calcul des Points PACKPRO entre autres) et de leur adresser les offres et actualités du Programme.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de retrait des informations nominatives le concernant à l'adresse suivante, en ce qui concerne les données collectées par l'Organisateur : PPG DISTRIBUTION, Z.I. Ingré – BP 149 - Centre Bernard Palissy - 45143 St-Jean-de-la-Ruelle Cedex, ainsi que d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle.

Le fichier constitué appartient à l'Organisateur et ne sera pas transféré à un tiers à moins d'avoir mis en place des mesures appropriées telles que accords de traitement des données.

Les données seront conservées le temps correspondant à la plus longue prescription légale afférente à l'opération en cause.

7.2 PROTECTION DES DONNÉES

Le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 étend et facilite l'exercice des droits des participants en améliorant la transparence des traitements des données personnelles.

7.2.1. Consultation, modification et suppression des données personnelles

Pour toute demande concernant les informations personnelles collectées par le Prestataire, les Adhérents peuvent envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) en utilisant l'adresse suivante : dpo@rhinos.fr

En fonction de la nature de la demande, le déroulement de la procédure sera différent :

Conformément à l'article 15 alinéa 3 du RGPD, les participants disposent d'un droit de consultation de ses données personnelles.

Après avoir effectué la demande par mail à destination du DPO, l'ensemble des informations le concernant lui sera transmis en pièce jointe par email au format PDF dans un délai de 48h.

Conformément à l'article 16 du RGPD, il dispose d'un droit de rectification. Pour que la demande soit traitée, il devra indiquer les rectifications souhaitées dans son mail de prise de contact. Une fois les changements effectués, un mail de confirmation lui sera envoyé dans un délai de 48h.

Conformément à l'article 17 du RGPD, il dispose du droit à l'oubli. Pour procéder à la suppression de ses données personnelles, le participant devra effectuer sa demande par mail en précisant les informations qu'il souhaite retirer. Un mail de demande de confirmation lui sera envoyé dans un délai de 48h avant de procéder à toute opération de destruction des informations le concernant. Une fois la confirmation recueillie, la suppression sera effectuée et un mail de confirmation lui sera envoyé.

Conformément à l'article 18 du RGPD, le participant dispose du droit de demander la limitation du traitement. Pour que la demande soit traitée, il devra indiquer les limitations souhaitées dans son mail de prise de contact. Une fois les changements effectués, un mail de confirmation lui sera envoyé dans un délai de 48h.

Conformément à l'article 20 du RGPD, il dispose du droit de demander la portabilité de ses données. Après avoir effectué sa demande par mail à destination du DPO, l'ensemble des informations le concernant lui sera transmis ou sera transmis à la personne qu'il aura indiquée, en pièce jointe par email au format PDF dans un délai de 48h.

7.2.2. Quelles données recueillons-nous ?

RHINOS SOLUTIONS s'engage vis-à-vis de ses utilisateurs à ne collecter et à ne traiter que les données nécessaires à ses activités portant en particulier sur la fourniture des services que nous proposons.

En conséquence, RHINOS SOLUTIONS collecte différentes données à caractère personnel vous concernant.

A titre d'exemple des données :

- d'identification (nom, prénom, adresse, numéro de sécurité sociale),
- de contact (numéro de téléphone fixe ou mobile, adresse e-mail, adresse postale),
- de connexion (ex : adresse IP).

Les données personnelles contenues dans les bases des données de RHINOS SOLUTIONS peuvent provenir directement de ses clients.

Les données ainsi transmises, nous permettent de mettre à jour nos bases de données et de compléter les informations dont nous disposons vous concernant.

Pour quels usages et pour quelles raisons utilisons-nous les données ?

Les données enregistrées et traitées sont utilisées pour les seules finalités suivantes et dans le cadre de l'opération :

- réaliser les opérations nécessaires à la gestion des comptes utilisateurs (exemple : gestion des commandes cadeaux, assistance personnalisée, ...),
- communiquer des informations relatives à l'opération par emails et ou sms,
- générer des statistiques de visite afin d'améliorer l'expérience utilisateur.

7.2.3 Qui peut accéder aux données ?

Les services internes de RHINOS SOLUTIONS et les prestataires d'hébergement, de routage, transporteurs, imprimeurs et tous prestataires ou sous-traitants auquel la société RHINOS SOLUTIONS fait appel dans le cadre de l'exécution des commandes et de la fourniture des services proposés et contractuellement liés à RHINOS SOLUTIONS ainsi que PPG DISTRIBUTION seront destinataires de ces informations. Les informations sont conservées pendant 5 ans à compter de la date d'enregistrement.

7.2.4 Opposition

À tout moment vous pouvez vous opposer au traitement pour tout ou partie des finalités décrites ci-dessus en adressant un mail à l'adresse suivante : dpo@rhinos.

7.3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En accord avec les lois régissant la propriété des droits littéraires et artistiques ou autres droits similaires, le présent Site et tous les éléments, marques, dessins, logos, graphiques, etc. se trouvant sur le Site ainsi que leur compilation sont la propriété exclusive de l'Organisateur ou du Prestataire, ces derniers ne concédant aucune licence, ni aucun autre droit que celui de consulter le Site.

La reproduction ou l'utilisation de tout ou partie de ces éléments est seulement autorisée à des fins exclusives d'information pour un usage personnel ou privé, toute reproduction ou utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalables et écrite de l'Organisateur et du Prestataire.

7.4 DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis en toutes ses dispositions au droit français. Tous les litiges issus de l'exécution et de l'interprétation du présent règlement sont soumis à l'appréciation des tribunaux de Nanterre, même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie, ou de pluralités de défendeurs.